



20 septembre 2019

(19-6070)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDE – TRAITEMENT TARIFAIRE DE CERTAINES MARCHANDISES
DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par Singapour

La communication ci-après, datée du 18 septembre 2019 et adressée par la délégation de Singapour à la délégation de l'Inde, et à la délégation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémoire d'accord), Singapour informe les Membres prenant part aux consultations et l'Organe de règlement des différends qu'elle souhaite être admise à participer aux consultations de l'Inde avec le Taipei chinois faisant suite à la communication intitulée *Inde – Traitement tarifaire de certaines marchandises du secteur des technologies de l'information et de la communication*, distribuée aux Membres de l'OMC le 9 septembre 2019 (WT/DS588/1). Singapour étant l'un des plus gros exportateurs mondiaux de produits des technologies de l'information et de la communication (produits des TIC), puisque la valeur de ses exportations atteint 120 milliards de dollars EU chaque année, elle a un intérêt commercial substantiel dans cette affaire.
